

CTP DGAC du 29 janvier 2010

Ce CTP DGAC avait lieu en l'absence de la CGT, FO et UNSA IESSA. Concernant les TSEEAC, deux dossiers sur la formation étaient à l'ordre du jour : Le rapport du GT sur la formation initiale permettant aux TSEEAC d'obtenir la Licence du LMD et la certification de la formation par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP).

Ce CTP a également été l'occasion d'évoquer le budget de la DGAC.

FORMATION INITIALE DES TSEEAC

Groupe de Réflexion - formation initiale TSEEAC

Partant du double constat que :

- les TSEEAC repartent en stage à l'ENAC à peine sortis de scolarité et que,
- chaque modification de la formation initiale conduit l'Administration à supprimer un enseignement pour en ajouter ou en renforcer un autre

Il était évident, pour le SATAAC UNSA, qu'il fallait allonger la durée de formation et le SATAAC UNSA avait obtenu une réflexion sur ce sujet.

La dernière modification visant à renforcer l'enseignement dans les domaines de la surveillance avait conduit la DGAC à enlever la partie « contrôle d'approche » de notre formation initiale. A force de détermination, le SATAAC a obtenu qu'elle soit réintégré.

Par ailleurs, Il s'agissait également de :

- préparer l'Europe en permettant à cette formation d'être reconnue comme Licence (dans le système européen Licence-Master-Doctorat (LMD)).
- conforter le caractère atypique du corps

Ce Groupe, qui a déposé ses conclusions en octobre, faisait suite à une démarche entamée par le SATAAC UNSA avant même les négociations du dernier protocole DGAC qui s'était traduite par l'inscription dans le protocole DGAC 2007-2009 de la phrase suivante : « Un parallèle sera recherché avec le contenu des formations correspondant au (...) Bachelor in Aviation Technology pour les TSEEAC. » et, contrairement aux allégations de la CGT, le Bachelor existe et correspond au niveau Licence du système LMD.

Un nouveau GT est en cours de constitution, à la demande du SATAAC UNSA, pour étudier les modalités de mise en œuvre de la formation en 3 ans, éviter tout phénomène de « trou » lié à l'absence de « sorties ENAC » au moment du passage de 2 à 3 ans, etc.

Enregistrement du titre de Technicien Supérieur

Depuis que l'homologation de la formation TSEEAC par la Commission Technique d'Homologation a été perdue, le SATAAC UNSA a tout mis en œuvre pour que la formation soit certifiée par la CNCP (*la CTH a été supprimée et remplacée par la CNCP*).

A l'issue d'un Groupe de Travail auquel, malgré l'invitation de l'ensemble des organisations syndicales dites représentatives des TSEEAC, seul le SATAAC UNSA a participé jusqu'au bout, un dossier a été constitué.

L'examen de cette question au CTP DGAC marque une étape supplémentaire et la CNCP peut, à présent, être saisie pour pouvoir rendre ses conclusions en 2010.

En résumé ...

La formation TSEEAC est modifiée comme suit :

- **Les 2 premières années sont ouvertes également à des personnels destinés aux aéroports, compagnies aériennes, etc. (même principe que les IEEAC titulaires) et un système de Validation des Acquis de l'Expérience est mis en place**
- **Ces deux années équivalent à un BTS et donnent lieu à la délivrance d'un diplôme de « Technicien Supérieur de l'Aviation* » enregistré au RNCP**
- **Les stagiaires destinés à intégrer le corps des TSEEAC suivent une troisième année à l'issue de laquelle ils sont titulaires d'une Licence (système LMD)**

* appellation susceptible d'être modifiée

Cette modification, qui ne touche pas au niveau de recrutement, renforce le caractère atypique du corps des TSEEAC, que le SATAAC UNSA est parvenu à maintenir en dehors du Nouvel Espace Statutaire (NES) regroupant l'ensemble des corps de catégorie B. Ainsi, une réforme statutaire et indiciaire spécifique est, à présent, envisageable pour l'ensemble du corps des TSEEAC.

BUDGET DE LA DGAC

Un point d'information a été fait sur le budget de la DGAC.

En résumé, le budget a été construit sur une hypothèse de hausse du trafic de 1,5 %, mais pourrait être réalisé (difficilement probablement) jusqu'à une baisse du trafic de 1%.

Les objectifs fixés par le Directeur Général sont les suivants :

- Reconstituer la trésorerie (+200 M€ en 3 ans)
- Ne faire que les investissements indispensables
- Abaisser l'endettement en « regagnant » les 100 M€ empruntés l'an dernier

Quelques chiffres ...

- Le budget 2010 est basé sur une hausse de trafic de l'ordre de +1,5%.
- Le niveau tarifaire des taxes et redevances a été relevé de 5% en moyenne.
A titre d'exemple, la redevance de route a été augmentée de 6%, mais la RSTCA reste inchangée.
- La Taxe Aviation Civile (TAC) et la taxe aéroport (qui n'entrent pas dans nos caisses) sont également augmentées.
- Le niveau d'emprunt a, lui aussi, été augmenté de 100 M€ mais un gel de précaution de 50 M€ a été décidé.

ASTREINTES DGAC

L'arrêté fixant la liste des astreintes a été modifié :

DSAC/IR – transport aérien

Les procédures de surveillance des compagnies étrangères évoluent vers un accroissement des contrôles ciblés, réalisés par les CTE sur les compagnies les moins contrôlées (opérant la nuit ou le week-end).

Le nombre d'astreintes est harmonisé et passe, à la DSAC/O et à la DSAC/S de 13 à 26 semaines, comme, par exemple, à la DSAC/NE.

SEFA

Le SEFA crée un bureau des opérations centralisées (BOC) sur le site de Muret au siège du SEFA (préparation des calibrations des aides radio électriques, assistance aux équipages SEFA et préparation des missions ministérielles (qui peuvent se dérouler le week-end). Il est donc créé une astreinte de fin de semaine au BOC.

ORGANISATION DU SNIA

Le SATAC UNSA a pris acte de l'état d'avancement du dossier, qui prévoit d'intégrer environ 250 ETP à la DGAC et qui a des conséquences sur la gestion du patrimoine immobilier et sur la logistique.

Le SATAC UNSA a donc demandé que l'impact sur des domaines où travaillent des TSEEAC (comme la logistique, mais aussi le domaine régalién) soient étudiés, ainsi que les conséquences sur les ETP.

Un tract a été publié pour s'indigner des attaques du SATAC UNSA contre certains syndicats.

La CGT, qui n'hésite pas à employer des mots comme « naïveté confondante », « mauvaise foi coupable », « irresponsables » ou « amateurs » en parlant de certaines OS de la DGAC, est-elle fondée à donner des leçons de bienséance ?

En fait, le seul tort du SATAC UNSA est d'avoir une idée de la façon de réellement protéger les personnels différente de celle de la CGT ... et d'oser l'exprimer.

En tout état de cause, expliquer, au sujet de la DSAC qu'« Elle sera intégrée dans un autre organisme du FABEC » révèle une méconnaissance totale du projet défendu par le SATAC UNSA ou – comme dirait la CGT – relève d'une « mauvaise foi coupable ».